



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**UNIVERSITÉ
MARIE & LOUIS
PASTEUR**

**DÉLIBÉRATION N°2025-2026_94
du conseil d'administration de l'université Marie et Louis Pasteur**

Séance en date du 19 mai 2026

7 – Approbation des délibérations de la CFVU du 31 mars 2026 (pour vote)

Point 7.2 Définition des montants des bourses Erasmus pour le contrat 2026

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0
Membres présents : 19 Membres représentés : 6 Total : 25	Suffrages exprimés : 25 Pour : 25 Contre : 0

- VU** le code de l'éducation, en particulier ses articles L. 712-3 et L. 712-6-1 ;
- VU** les statuts de l'Université Marie et Louis Pasteur ;
- VU** l'avis de la commission de la formation à la vie universitaire du 31 mars 2026 ;

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent la définition des montants des bourses Erasmus pour le contrat 2026.

Besançon, le 19 mai 2026

Le Président de l'Université Marie et Louis Pasteur

Hugues DAUSSY



Annexe 7.2.1 : Avis CFVU , ° 2025-2026_025 Définition des montants des bourses Erasmus pour le contrat 2026

Date de transmission à la Rectrice de la région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelière de l'université Marie et Louis Pasteur : [05/06/2026](#)
Date de publication sur le site internet de l'université Marie et Louis Pasteur : [05/06/2026](#)

**AVIS N° 2025-2026_025
De la Commission de la formation et de la vie universitaire
de l'Université Marie et Louis Pasteur**

Séance plénière en date du 31 mars 2026

6. Définition des montants de bourses Erasmus pour le contrat 2026

Effectif des membres : 40 Quorum : 20	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 4
Membres présents : 15 Membres représentés : 10 Total : 25	Suffrages exprimés : 21 Pour : 21 Contre :

VU le code de l'éducation, notamment l'article L.712-6-1 ;
VU les statuts de l'Université Marie et Louis Pasteur, notamment l'article 11.3.

Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université Marie et Louis Pasteur émettent un avis favorable à la définition des montants de bourses Erasmus pour le contrat 2026.

Besançon, le 31 mars 2026

Le président de l'université,


Hugues DAUSSY

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités, le :
Délibération publiée sur le site internet de l'Université Marie et Louis Pasteur le :

Annexe 6.1 : Proposition des montants de bourses Erasmus 2026

Page 1 sur 1